

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Attribution du marché de l'étude économique**  
**Délibération n° 2022-12-21**

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 24 novembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 67 membres sur 112

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Vu** la délibération du Comité syndical du 21 septembre 2022 approuvant la réalisation d'une étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry

Le Président rappelle l'échéancier de la consultation :

- Publication le 29 septembre 2022
- Remise des offres le 28 octobre 2022 (2 offres reçues : NTC et SCET)
- Ouverture des plis le 3 novembre 2022
- Analyse des offres en Comité de pilotage le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Conformément aux modalités de sélection des offres indiquées à l'article 3 du CCAP, les membres du Comité de Pilotage ont jugé les propositions comme suit :

BUREAUX D'ETUDES	1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60%)				2. PRIX DE L'OFFRE (40%)		Note globale sur 20
	Pertinence de l'offre (40%) Note sur 20 pondérée à 40%		Qualité et compétences de l'équipe en charge de la mission (20%) Note sur 20 pondérée à 20%		PRIX EN € TTC Note sur 20 pondérée à 40%		
	Note sur 20	40%	Note sur 20	20%	Note sur 20	40%	
NTC	15,50	6,20	15,14	3,03	20,00	8,00	17,23
SCET	11,00	4,40	16,75	3,35	19,85	7,94	15,69

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** l'attribution du marché de l'étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, au bureau d'étude Nouveaux Territoires Consultants (NTC), conformément à l'avis du Comité de pilotage du 01/12/2022 ;
- **VALIDE** le montant du marché à hauteur de 28 850 € HT (34 620 € TTC) ;
- **DELEGUE** le suivi de l'étude économique au Comité de pilotage, qui sera chargé d'arbitrer et de valider toutes les étapes de l'étude ;
- **AUTORISE** le Président du Pays à engager toutes les démarches nécessaires pour mener cette mission et à signer tous les documents nécessaires.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



La secrétaire de séance,

